

le temple de Saint-Luc se mue en maison de quartier

Lieu de culte, classé au patrimoine architectural, le temple de Saint-Luc, sera transformé en maison de quartier à disposition des habitants de Vinet-Pontaise-Ancien-Stand. Ce projet, original et ambitieux, concrétise les intentions communales en matière d'infrastructures à créer dans le quartier et ce, en réponse au postulat Marc Dunant « Pour une Maison de quartier à la Pontaise », accepté par le Conseil communal en 2007.

Esquissé en 2007 (préavis 2007-2), ce projet est le fruit d'une démarche participative menée avec l'ensemble des acteurs du lieu. Il permet à ce bâtiment construit en 1940, attaqué par la carbonatation et qui nécessite une rénovation urgente, de continuer à remplir une mission sociale. Le projet présenté a le soutien des délégués au patrimoine cantonal et communal.

Le temple de St-Luc se trouve à l'angle de la rue de la Pontaise et de l'avenue Jomini. Cette situation lui confère une présence forte pour l'ensemble du quartier. En octobre 2007, un concours d'architecture a permis de déterminer les contours de ce futur lieu de rassemblement. Le projet primé du bureau bullois Deillon Delley, propose, outre le réaménagement intérieur, de l'agrandir en le prolongeant par une annexe adossée au mur mitoyen de l'immeuble voisin. Avec ce nouveau volume, le temple réaffecté conservera son identité architecturale tout en s'intégrant à son environnement et en s'affirmant comme lieu de vie et d'échange.

Afin de répondre à une grande diversité de besoins, la majorité des espaces créés seront des locaux multi-usages. L'extension, d'une surface de 409 m², accueillera un lieu de recueillement au sous-sol; un espace d'accueil traversant jusqu'au jardin arrière (avec cuisine et cafétéria) au rez de chaussée; des salles d'informatique, d'activités manuelles et administratives au premier étage; une salle de musique et des bureaux pour les futurs usagers réguliers au deuxième étage. Le bâtiment existant, de 528 m², comptera des locaux techniques au sous-sol; deux salles polyvalentes au rez-de-chaussée et premier étage; une salle de danse avec régie au deuxième et une salle de jeux pour les jeunes au troisième.

Depuis 2008, les études ont mis à jour la complexité, tant architecturale que structurelle et technique, de la réaffectation de ce temple en maison de quartier. De nombreuses normes légales doivent être respectées, notamment en matière parasismique, de protection incendie, d'accès aux personnes à mobilité réduite, d'acoustique et de sauvegarde du patrimoine. Des travaux permettront de transformer les éléments architecturaux existants pour les conserver et les adapter aux normes en vigueur (portes, vitrages, etc.). D'autre part, les éléments patrimoniaux tels que les vitraux et les teintes originelles de l'ancien lieu de culte seront également mis en valeur dans la salle polyvalente II au premier étage.

Afin de donner aux habitants du quartier un lieu de rencontre ouvert à tous, la Municipalité de Lausanne sollicite un crédit d'ouvrage de 8,819 millions de francs. Les travaux devraient débuter au printemps/été 2011 et s'achever en 2013.

La direction de l'enfance de la jeunesse et de l'éducation

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00
- Estelle Papaux, cheffe du service jeunesse et loisirs, tél. 021 315 68 14.

Photos et préavis n° 2010-40 se trouvent sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch

Lausanne, le 16 septembre 2010